

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Portant interdiction temporaire de circulation rue Eugène Audonnet

Le Maire de la Commune de SAINT-SATUR (Cher),

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1,
- La loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- Le Code de la Route et notamment ses articles L 411-1, R 411-21-1, R.411-18, R 417-10

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des participants à l'inauguration de l'agrandissement du Crédit Agricole de SAINT-SATUR,

ARRETE

Article 1: Le jeudi 27 avril 2023, de 17h à 22h, la circulation de tous véhicules sera interdite rue de la Crêle, sur la portion comprise entre le n°42 et l'intersection avec la Route de La Crêle.

Article 2: Le jeudi 27 avril 2023, de 17h à 22h, le stationnement sera réservé rue de la Crêle, sur la portion comprise entre le n°42 et l'intersection avec la Route de La Crêle, aux participants de la manifestation.

Article 3: Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier seront mis en place, par les Services Techniques de la mairie de SAINT-SATUR, conformément aux dispositions de la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

Article 4: Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5: Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de SANCERRE,
- Monsieur l'Agent de Police Municipale de SAINT-SATUR,
- Monsieur le Responsable des Services Technique de SAINT-SATUR.

Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-SATUR, le 20 avril 2023

Christian DELESGUES
Maire de SAINT-SATUR

